

O e c o n o m i a H u m a n a

Bulletin de la Chaire Économie et Humanisme

Janvier 2003

Dans ce numéro

- *Mot du Titulaire adjoint*
Page 1
- *Les bilans réels au lendemain de la certification*
Compte rendu du Colloque annuel de l'Association québécoise de la vérification environnementale
Marc-André Lafrance
Page 2
- *Le site Internet du mois*
Page 5
- *Appel de communications*
Page 6
- *Actionnaire vs Dirigeants?*
Contrôle, rémunération et pistes de solution
Stéphane de Bellefeuille
Page 8
- *Prix de la Chaire Économie et Humanisme*
Page 9
- *Offre d'emploi*
Page 10
- *Appel à contribution*
Page 11
- *La responsabilité sociale au-delà du pluralisme*
Corinne Gendron
Page 12
- *Programmation des séminaires scientifiques*
Page 15
- *Appel de communications*
Page 16
- *Exposition virtuelle*
Page 17
- *Calendrier des événements et publications*
Page 18

Mot du Titulaire adjoint

Alain Lapointe

Les « habitués » l'auront noté au premier coup d'oeil, le bulletin de la chaire a été baptisé et annonce maintenant d'entrée de jeu son identité et sa mission : *Oeconomia Humana*, économie humaine. Plusieurs raisons convergentes expliquent le choix de ce titre*.

La plus fondamentale, c'est bien sûr le fait que ce nom traduit très précisément l'objectif ultime de la chaire, qui réside dans la promotion d'une économie au service de la personne humaine. Nul besoin ici d'une longue argumentation pour démontrer que la sphère économique constitue de plus en plus un univers qui tend à se refermer sur lui-même, qui répond à sa propre logique interne et qui poursuit ses propres objectifs. Or, la chaire Économie et Humanisme plaide au contraire pour une reconnaissance de l'encastrement de l'économique dans le social et, en conséquence, pour des modes de régulation qui favorisent l'articulation de l'économique et du social; en somme, pour une *oeconomia humana*.

Économie humaine, en français, aurait sans doute pu transmettre ce message aussi adéquatement. Alors pourquoi le recours au latin ? Tout simplement pour camper encore plus vigoureusement (et avec une pointe d'humour...) notre contestation de la domination

d'un acteur « célèbre » dans la réflexion socio-économique, connu et reconnu sous le nom d' *homo oeconomicus*, l'homme économique, l'homme rationnel, l'acteur individuel qui maximise son utilité personnelle et qui, ce faisant, concourt automatiquement à la poursuite de l'optimum social. Or, nous ne croyons pas que l'intérêt général se réduise à l'agrégation des utilités individuelles, pas plus que nous ne croyons que le concept d'homme économique puisse rendre compte adéquatement des motivations et comportements de la personne humaine en tant qu'acteur socio-économique. Il nous est donc apparu opportun de prendre *l'homo oeconomicus* directement à contre-pied; ce n'est pas l'homme qui doit être *oeconomicus*, mais l'économie qui doit être *humana*...

*Nous devons cette suggestion à notre collègue Olga Navarro-Flores.

Les bilans réels au lendemain de la certification

Compte rendu du Colloque annuel de l'Association québécoise de la vérification environnementale

Marc-André Lafrance, René Audet et Julie Maurais

Étudiants (es)-chercheurs (es), Chaire Économie et Humanisme

Le 21 novembre dernier avait lieu le 9^e colloque annuel de l'Association québécoise de la vérification environnementale (AQVE) sous le thème «Les bilans réels au lendemain de la certification.» Parmi la variété des sujets abordés, notons un thème de première importance traité par M. Paul Maclean qui s'est prononcé sur les raisons fondamentales qui poussent une entreprise à adopter la norme ISO 14 001. Ce dernier a soulevé des discussions non seulement sur la provenance de l'intérêt envers la certification dans différents secteurs économiques, mais aussi sur la difficulté à prouver son efficacité dans les bilans financiers.

Suite au débat suscité par le premier conférencier, il a été possible d'enrichir notre réflexion à l'aide d'exemples concrets. La rentabilité de la norme ISO 14 001 a bien été illustrée avec, entre autre, M. Couture, propriétaire de la Framboisière de l'Estrie, qui a exposé les bienfaits de la performance environnementale à travers le constat positif de son entreprise, dans ce cas-ci, une entreprise agricole. Pour poursuivre dans la même logique, M. Jean Laperrrière de Norsk Hydro a aussi présenté l'application de la norme ISO 14001, mais dans un tout autre type d'entreprise ce qui a permis de percevoir l'étendue de l'applicabilité de la certification en matière de gestion environnementale en plus de percevoir les effets positifs sur les finances d'une entreprise.

Parallèlement, la question du suivi a été touchée en soulevant les difficultés rencontrées lorsqu'il est temps de mesurer les bienfaits environnementaux de la certification. Le sujet des indicateurs, outil principal permettant un audit efficace sur les mesures mises en place, a été abordé par le conférencier, M. Paul G. Chénard, ce dernier axant sa présentation sur l'utilisation d'indicateurs écologiques plutôt que de conformité.

Pour conclure, Mme Dominique Chartier donna une présentation sur la certification du point de vue du registraire qui soulevait la popularité de la norme ISO 14 001 depuis 1996, soit l'année de son entrée en vigueur, tout en mettant l'accent sur le désir des entreprises à renouveler la certification pour les prochaines années.

«Est-ce que les entreprises adoptent la norme ISO 14 001 pour faire de l'argent? » Tel était le titre de la conférence de M. P. Maclean. Le présentateur soulève clairement que si la rentabilité était la principale raison de l'adhérence à la norme de gestion environnementale, des bilans financiers seraient disponibles pour le prouver. Par contre, l'environnement étant souvent traité comme une externalité à laquelle il faut se conformer, il n'est que très rarement inclus dans la comptabilité de l'entreprise. Cette absence de données sur les avantages financiers de la performance environnementale nous force à admettre que l'argent n'est pas l'argument qui pèse lourd dans la balance des entreprises quant à leur choix en matière d'adhésion à la certification ISO.

En effet, les facteurs qui incitent les entreprises à se doter d'un système de gestion ISO 14 001 sont habituellement externes et ne touchent pas directement les finances de l'entreprise. La clientèle peut l'exiger, une autre partie intéressée peut en faire la demande ou l'image de l'entreprise, le côté marketing, peut également faire pencher la balance pour l'adoption de norme en matière de gestion environnementale. Le conférencier laisse donc percevoir que l'implantation de la certification résulte de la pression sociale qui est exercée et non des arguments financiers.

Cependant, il est primordial pour l'avancement de la connaissance autour de la norme ISO 14 001 de dresser un bilan des avantages économiques que peut procurer l'application de la certification ; or, les experts sont confrontés à l'absence de données en la matière. En effet, l'implantation du système n'étant pas nécessairement le choix premier de l'entreprise, il est difficile d'obtenir de l'information sur les avantages financiers de ce dernier. De plus, certains points positifs sont difficiles à quantifier, particulièrement ceux qui concernent les améliorations du système de gestion par opposition aux améliorations de la performance environnementale.

Suite à ce qui vient d'être énoncé, le représentant environnemental de Norsk Hydro, a tenu un discours complémentaire en déclarant que «si les dirigeants savaient à quel point la gestion environnementale était efficace et rentable, toutes les entreprises y adhéreraient.» La certification environnementale, dans le cas de Norsk Hydro, engendre des économies significatives qui sont de l'ordre de 5 millions de dollars par année par rapport à 1990. La majorité des économies provient de la diminution des intrants utilisés, de même que du développement de procédés plus efficaces qui limite le gaspillage dans les diverses étapes de la production du magnésium. Les arguments donnés par le conférencier situaient plutôt la certification comme un incitatif financier bien que des préoccupations environnementales soient à la base de l'implantation de la norme ISO.

Le deuxième entrepreneur, M. Daniel Couture a lui aussi fait valoir l'avantage économique qui résultait de l'application de la certification, malgré la différence marquante entre les deux types d'entreprise.

Monsieur Daniel Couture est propriétaire de la première entreprise à avoir reçu la certification ISO 14001 en Amérique du Nord, alors que, paradoxalement, on retrouve très peu d'entreprises fermières à s'être dotées de cet outil de gestion environnementale. Pourtant, comme Monsieur Couture l'a fait remarquer, peu de secteurs économiques sont en lien aussi direct avec l'environnement que l'agriculture.

Comme pour les autres interventions émanant du milieu corporatif, l'allocution de M.Couture reconnaissait certains bienfaits de la certification en gestion environnementale : il s'agit d'un outil de gestion rapidement rentabilisé amenant des avantages au plan du rendement agricole et qui accroît donc le revenu des producteurs, en plus de voir à la sécurité et de donner des avantages concurrentiels au niveau de la mise en marché. Cet outil a, de plus, permis à la Framboisière de l'Estrie, une entreprise familiale qui s'insère autant dans une mouvance de commercialisation à grande échelle qu'à l'attachement au terroir, de réduire, sinon d'éliminer de sa chaîne d'opération plusieurs pesticides et méthodes de culture issues de l'industrialisation

de l'agriculture. Ce fait est intéressant puisque la plupart des entreprises agricoles désirant banir l'usage de produits chimiques et de méthodes nuisibles pour le sol et l'environnement vont vers la certification biologique, outil par excellence du mouvement de l'agriculture biologique. Pour M. Couture, la certification biologique est un but à atteindre. Cependant, la certification ISO est plus flexible et s'il est tout de même nécessaire de s'engager vers l'amélioration continue, elle permet de garder l'alternative chimique en cas de risque grave d'infestation ou de conditions météorologiques exceptionnelles. De plus, la Framboisière de l'Estrie constitue encore une monoculture, ce qui est contraire aux principes de l'agriculture biologique.

Dans le cas de la Framboisière, la certification a permis d'augmenter les rendements agricoles en plus de diminuer le coût des intrants qui sont, pour la majorité, des produits chimiques dégradant le milieu naturel. Il en résulte l'accroissement des revenus du producteur tout en limitant l'utilisation de pesticides et fongicides, sans toutefois les éliminer, au sein de l'entreprise agricole. D'ailleurs, les impacts plus que positifs de l'application de la gestion environnementale dans les entreprises agricoles ont incité le MAPAQ et l'UPA à mettre en place un projet pilote que vise l'intégration de la gestion ISO 14 001 dans 70 fermes du Québec. Cela a pour but d'encadrer les producteurs qui doivent se conformer à une législation toujours changeante et ce faisant, d'augmenter leur rendement agricole tout en améliorant la qualité de l'environnement. L'exemple de la Framboisière prouve que cela est possible.

Le suivi de la performance environnementale est d'une importance cruciale si l'on veut quantifier les bienfaits de la gestion environnementale et c'est à travers le développement d'indicateurs de plus en plus efficaces qu'il deviendra possible de le faire. Monsieur Paul G. Chénard, consultant en vérification environnementale, s'est penché sur la question dans sa présentation intitulée «Faudra-t-il remplacer les indicateurs de conformité par des indicateurs plus écologiques ? » Il a mis en lumière le fait que les normes ISO aient tendance à mettre l'accent sur les indicateurs quantitatifs au dépend des indicateurs qualitatifs. Cependant, avec la certification environne-

mentale, plusieurs situations ne permettent pas de suivre ce modèle : Comment fait-on pour mesurer la vitalité du milieu, la biodiversité sous toutes ses facettes, etc. ?

En fait, ce questionnement n'est pas partagé par tous les apôtres de la certification. Selon M Chénard, deux approches guident les entreprises lors du processus de certification : Le *point de départ corporatif* qui implique la conformité à la réglementation et permet, au pire, de ne pas nuire plus que la loi ne l'accepte et, au mieux, d'améliorer la situation; et le *point de départ écologiste* qui, par la prémisse que la véritable mesure de la performance en environnement passe par des indices qui établissent la contribution à la situation globale, inclut notamment des indicateurs qualitatifs.

C'est donc pour comprendre, caractériser et chiffrer cette situation globale que de nouveaux types d'indicateurs ont été créés depuis quelques années. D'abord, le concept d'empreinte écologique qui se fonde sur la quantité d'énergie consommée par une unité (individu, entreprise, société...) et sur la proportion de territoire qui lui serait allouée si la répartition des ressources était faite de manière équitable pour tous les habitants de la terre. Une fois tous les éléments pris en compte, l'empreinte écologique dépasse donc le chiffre « 1 » si l'unité consomme plus que ce qui lui est alloué sur son territoire; il se situe en dessous de « 1 » si l'unité ne consomme pas toutes les ressources disponibles. Dans le même ordre d'idée, Costanza tient compte de la complexité de l'environnement pour attribuer une valeur monétaire à un écosystème, celle-ci étant de l'ordre de ce qu'il en coûterait pour créer cet écosystème de manière artificielle (e.g. coût de créer artificiellement un système pour ralentir l'érosion d'un milieu comme le fait naturellement une forêt).

Il faut cependant reconnaître que ces indicateurs doivent être utilisés avec prudence, car, comme pour les indicateurs économiques (PIB, taux de chômage, etc.), l'interprétation n'est jamais totalement objective. De plus l'échelle de temps de la vie d'un écosystème n'est pas la même que celle de la vie d'une entreprise ou d'une société, ce qui rend difficile l'attribution d'une valeur à un patrimoine de la biosphère.

Quelle est l'ampleur de la certification à l'aube de la première période de renouvellement c'est-à-dire après 5 années de l'application de la norme ISO 14 001? C'est ce portrait qu'a voulu dresser Mme Dominique Chartier dans son allocution «la certification : Point de vue du registraire. » Mme Dominique Chartier, employée de chez QMI, une division du groupe CSA consacrée à l'enregistrement de systèmes de gestion, est venue nous présenter le bilan des premières implantations canadiennes d'ISO 14001 (Phase 1) ainsi qu'un bref aperçu de l'avenir de la norme (Phase 2).

La Phase 1 de l'implantation de la norme s'est terminée en 2000 ; à cette date plus ou moins 450 entreprises avaient obtenu leur certification ISO 14001. La Phase 2 s'ouvre sur une période de réenregistrements et de nouveaux enregistrements : en septembre 2002 on dénotait 948 entreprises canadiennes détentrices de la norme, dont plus de 150 étaient québécoises. Plusieurs des organisations ayant obtenu la certification ISO 14001 détenaient déjà la certification ISO 9000 auparavant. Ces organisations sont principalement de grandes entreprises exportant une partie de leur production.

Les raisons de leur choix de s'enregistrer ISO 14001 étaient soit externes (e.g. demande d'un client) ou internes, (e.g. avantages concurrentiels, initiative corporative). Parmi les avantages notés chez les compagnies certifiées, Mme Chartier a mentionné la sensibilisation des employés, l'amélioration des pratiques environnementales et le retour sur l'investissement. Quelques critiques émanent également, notamment de l'importance des coûts et le fait que la validité de l'implantation dépende énormément de l'engagement de la direction.

En ce qui concerne les nouveaux secteurs s'intéressant à la certification, la conférencière a noté le secteur forestier et l'agriculture. Cet engouement serait en grande partie dû aux pressions des consommateurs et du commerce international. Pour conclure la conférence, quelques défis futurs auxquels fera face la norme ont été proposés, dont celui de répondre aux besoins des engagements internationaux, le problème de la multiplication des normes et l'accroissement de la pression des consommateurs.

Pour conclure, le 9^e colloque de l'AQVE fut une occasion de réfléchir à l'impact, à la rentabilité, au bien-fondé et à l'avenir de la norme ISO 14001. Les conférenciers nous ont démontré que les motivations pour adhérer à la certification pouvaient être de nature économique, mais qu'elles pouvaient aussi être le fait de valeurs organisationnelles et environnementales.

Par ailleurs, le tournant du nouveau millénaire marque le passage à une seconde phase de l'implantation d'ISO 14001 au Canada. En effet, la norme entame une période de transition qui consiste à consolider la gestion environnementale dans les entreprises qui en sont à leur premier renouvellement, tout en poursuivant son expansion à l'intérieur de nouveaux secteurs d'activités. La conférence de l'AQVE laisse poindre, à travers les diverses allocutions, qu'une gestion environnementale réfléchie, catalysée par l'application de la norme ISO 14 001, accroît l'efficacité à l'intérieur des entreprises. Cette certification semble avoir un avenir prometteur malgré les études encore nécessaires pour la perfectionner et étendre nos connaissances sur ses faiblesses et bienfaits dans un but d'amélioration continue.

Le Site Internet du Mois www.ceres.org

Fondée en 1988, la *Coalition for Environmentally Responsible Economies* (CERES) rassemble des groupes environnementaux, des investisseurs et des groupes d'intérêts qui travaillent de concert pour trouver des solutions aux problèmes environnementaux. Plus de 80 organisations font partie de la CERES et plus de 70 entreprises endossent ses principes. Le site Internet de la CERES contient un portrait historique de l'organisation. On y retrouve également une description complète des stratégies de changement qu'elle met de l'avant. Ainsi, elle encourage les entreprises à endosser ses principes et à divulguer leur performance environnementale. Elle incite également les groupes d'intérêts et les entreprises à s'engager dans une discussion ayant pour but de trouver des solutions aux grands enjeux environnementaux. De plus, la CERES travaille avec des chercheurs universitaires qui contribuent à ses études sur la performance environnementale des entreprises. Le site de la CERES contient aussi une description détaillée de ses principes, lesquels visent à établir une éthique environnementale allant au-delà de ce qui est prescrit par la loi. Enfin, ce site permet d'accéder gratuitement au contenu d'une foule de documents, tels que des rapports environnementaux, des communiqués de presse, des cahiers de recherche, des bulletins d'information et des extraits de conférences.

Appel de communications

La gouverne et les nouveaux mouvements sociaux économiques

En vue d'un Colloque organisé par la **Chaire Économie et Humanisme** et l'équipe de recherche sur les *Nouveaux Mouvements Sociaux Économiques*

Turcotte, Marie-France

(turcotte.marie-france@uqam.ca)

Gendron, Corinne

(gendron.corinne@uqam.ca)

Lapointe, Alain

(lapointe.alain@uqam.ca)

M'Zali, Bouchra

(m'zali.bouchra@uqam.ca)

Ce colloque se tiendra à Rimouski les 20 et 21 mai 2002 dans le cadre du 71^e Congrès de l'ACFAS
Problématique du colloque

Date limite de présentation des résumés :

20 janvier 2003

Date limite de présentation des communications* :

1^{er} avril 2003

* Les meilleures communications pourront être publiées dans les Actes du colloque qui seront produits par la Chaire en Économie et Humanisme de l'UQAM

Les droits humains et le respect de l'environnement n'ont pas toujours été au cœur des préoccupations de l'entreprise et ont souvent été sacrifiés au profit d'une rentabilité accrue et d'une suprématie de l'humain sur son environnement. La dégradation des conditions sociales et écologiques ont fait émerger non seulement des revendications quant à la performance sociale et environnementale des entreprises mais aussi de nouvelles pratiques pour les acteurs aux visées sociales et environnementales. En effet, certains de ces acteurs ont choisi d'utiliser des moyens traditionnellement utilisés par des acteurs éco-

nomiques, à travers notamment le commerce responsable, l'établissement des normes sociales et environnementales (par exemple ISO14000 et SA8000), l'investissement socialement responsable et la finance solidaire. Parce qu'ils combinent visées sociales ou environnementales et moyens traditionnellement utilisés par les agents économiques, nous les appellerons les Nouveaux mouvements sociaux économiques. L'objectif du colloque proposé est justement de rassembler les chercheurs travaillant sur les thèmes reliés aux nouveaux mouvements sociaux économiques et sur la notion parfois controversée de responsabilité sociale d'entreprise afin d'identifier leur impact sur régulation socio-économique et sur la gouvernance des entreprises.

Le colloque proposé porte sur les mécanismes de régulation de l'économie contemporaine et permettra de mieux comprendre les moyens de réduire ses effets néfastes, tels que le non-respect des droits de la personne, des normes de travail inappropriées ou non appliquées menaçant la santé et l'intégrité des personnes, de même que la destruction de ressources naturelles. Par ailleurs, l'intégration des valeurs véhiculées par les acteurs aux visées sociales et environnementales dans la perspective d'une plus grande responsabilité sociale des entreprises pourrait se révéler un facteur de compétitivité pour les entreprises ou les secteurs.

Alors que la responsabilité sociale des entreprises faisait l'objet de vifs débats dans les cercles académiques (Friedman, 1970) mais aussi entre gens d'affaires au début des années 1980, l'éthique des affaires est aujourd'hui reconnue comme la sagesse conventionnelle des milieux économiques et ce, en tant que moyen de gérer les demandes des parties prenantes (Freeman, 1984) qui s'imposent comme nouvelles forces normatives. Les principes Sullivan, les principes CERES et la Global Report Initiative (GRI), le Global

Compact, les normes ISO 14 000, AA 1000, SA 8000 de même que les principes de Caux ou les lignes directrices de l'OCDE sont autant de codes de pratiques visant à orienter, mais aussi à évaluer une performance sociale désormais exigée des entreprises.

Également en porte-à-faux des théories économiques classiques, la pratique du commerce équitable quant à elle, prend appui sur la reconnaissance de l'échange inégal entre les agents. Les consommateurs du Nord sont mis en relation directe avec les producteurs du Sud dans une relation qui ne se définit plus simplement comme une transaction économique ou un échange de biens, mais comporte à la fois des dimensions d'engagement socio-politique et d'éducation, sans compter une diffusion des modes d'organisation de la production en fonction de valeurs coopératives, démocratiques et écologiques.

À cet égard, le commerce équitable comporte plusieurs caractéristiques innovatrices également présentes dans la pratique de l'investissement responsable, qui concerne actuellement aux États-Unis près de 13 % de tous les investissements effectués. Ici encore, un acte a priori motivé uniquement par des critères financiers individualistes se voit réinterprété à la lumière de ses conséquences sociales. Dans le commerce équitable comme dans les investissements éthiques, l'acte économique est réinvesti par un contenu socio-politique qui fait éclater les postulats de la théorie économique classique. Si l'investissement responsable ne fait qu'ajouter aux considérations financières des considérations sociales, tel que tend à le proposer le courant de la responsabilité sociale, la finance solidaire franchit un pas supplémentaire en proposant une instrumentalisation complète de l'économie au service d'une fin sociétale. Celle-ci nécessite par le fait même l'élaboration de nouveaux indicateurs; car la finance solidaire et l'économie sociale prennent acte de la dissociation entre croissance économique et développement dont discutent depuis quelques dizaines d'années à peine les instances internationales de l'ONU et de la Banque Mondiale. Leur projet

peut-être interprété comme une domestication de l'économie et de la finance qui ne sauraient désormais s'évaluer sur une base auto-référentielle, mais bien en fonction de résultats sociaux. Associé au niveau de vie et longtemps corrélé au taux de consommation, le développement, qu'il soit évalué à une échelle locale ou nationale, ne se limite plus au PIB par habitant, et se voit réinterprété en termes politiques et sociaux à travers la fixation d'objectifs que doit venir servir l'activité économique et financière.

En somme, le colloque multidisciplinaire s'intéresse à l'intégration des préoccupations éthiques et sociales dans l'économie contemporaine mondialisée. Le colloque vise à l'avancement des savoirs à plusieurs égards. En premier lieu, il cherchera à développer une meilleure compréhension des nouveaux mouvements sociaux économiques, ajoutant ainsi au corps de connaissances en sociologie. De plus, il contribuera à la compréhension des phénomènes de changement dans les secteurs et dans les organisations, phénomènes traités notamment en gestion et en stratégie. Enfin, il contribuera à une meilleure compréhension des multiples visages de la responsabilité sociale et éthique des entreprises, ce qui constitue en soi un objet transdisciplinaire.

Critères de présentation des propositions

La proposition doit inclure les renseignements suivants :

- Nom et prénom du présentateur ou de la présentatrice
- Adresse complète
- Numéro de téléphone et de télécopieur
- Adresse électronique
- Statut : étudiant(e)/ retraité(e)/ autre
- Titre du résumé
 - **Le titre du résumé doit être bref, mais suffisamment explicite pour décrire la nature de la recherche (maximum 180 frappes)**
- Texte du résumé
 - **L'espace maximal est de 25 lignes (1500 frappes)**
- Auteur(s) – auteure(s)
 - Nom de famille (en majuscules) suivi du prénom (en majuscules)
 - Département, groupe de recherche, service, etc.
 - Établissement
 - Adresse électronique

Notes : Vous devez utiliser le système international d'unités (système métriques), féminiser les titres de fonctions (professeure, chercheuse, présidente, etc.) et mettre les accents sur les majuscules.

Faire parvenir votre proposition par courrier électronique à Marie-France Turcotte (turcotte.marie-france@uqam.ca) **avant le 20 janvier 2003.**

Actionnaire vs Dirigeants? Contrôle, rémunération et pistes de solution

Stéphane de Bellefeuille

Étudiant-chercheur, Chaire Économie et Humanisme

Le 5 décembre dernier avait lieu une conférence publique organisée par la Chaire Bombardier en gestion des entreprises transnationales sur le thème de la gouvernance corporative. Cette conférence a été animée par nul autre que le professeur émérite de stratégie de l'UQAM, Monsieur Yvan Allaire. L'essence de cette conférence était d'exposer les enjeux d'une bonne gouvernance d'entreprise, comment il est possible d'évaluer son rendement et finalement, proposer des principes pour le design d'un système de rémunération pour cadres et dirigeants.

Monsieur Allaire a d'abord commencé par exposer les fondements concernant l'intérêt pour la gouvernance corporative. Ceux-ci font référence aux problèmes d'agences, à l'asymétrie d'information, aux différentes options qui sont offertes aux actionnaires, au paradoxe entre la bonne gouvernance et la performance et à la compréhension des systèmes de compensation. Le nouveau contexte de la gestion s'appuie sur trois croyances qui ont été façonnées en partie par les pressions du marché et les contrats de travail. Premièrement, il semble que l'ancien contrat de loyauté a été remplacé par le contrat dit de « marché » ou de « sortie ». Deuxièmement, le talent et le leadership des gestionnaires semblent être considérés comme les principaux créateurs de valeur pour les actionnaires. En troisième lieu, des incitatifs larges et variables, associés au prix de l'action semblent être la meilleure solution pour concentrer l'attention des gestionnaires sur la création de valeur pour les actionnaires.

Après avoir présenté une stratégie de création de valeur éphémère avec le cas de l'entreprise Nortel, Monsieur Allaire a tenté de décrire qu'est-ce que l'industrie de la « bonne » gouvernance. Elle se préoccuperait surtout des processus formels sans toutefois fournir une pondération de ses mesures. La bonne gouvernance protégerait contre

les malversations et les fraudes tout en étant incapable d'établir une relation avec la performance. La « bonne » gouvernance est souvent perçue comme une assurance tous risques. Monsieur Allaire a présenté les résultats d'une étude faite par le Globe and Mail pour illustrer le paradoxe existant entre le rendement de l'entreprise et le niveau de sa bonne gouvernance. Il en ressort que les 25 meilleures entreprises en ce qui concerne la gouvernance ont un rendement moyen nettement inférieur au rendement des 25 pires entreprises en terme de bonne gouvernance. À titre d'exemple, Enron et WorldCom étaient classées parmi les meilleures au niveau de la performance selon le score du Globe and Mail et du Rotman Board Rating System, ce qui ne les a pas empêché de respectivement déclarer faillite en février 2001 et mars 2002.

Quatre éléments sont à considérer pour la gouvernance d'entreprise au sein des conseils administratifs. Il y a d'abord les compétences, qui relèvent d'une expérience générale du monde des affaires, la connaissance des enjeux économiques et stratégiques de la société et l'accès à l'information pour les gestionnaires. Le deuxième élément est le caractère, car on ne doit pas être intimidé par les consensus de groupe afin de valoriser les échanges nets et candides. Le climat est le troisième élément, car il doit permettre la création d'une ambiance favorable aux discussions de fonds des enjeux. Finalement, le système de compensations doit être revu, car il ne correspond pas aux candidats recherchés ni aux efforts qu'ils doivent investir. Monsieur Allaire attribue une grande importance au système de compensation, car c'est lui qui dicte de façon générale la culture corporative de l'entreprise. Les options d'achat sont dépassées et devraient être revues si l'on désire qu'elles soient conservées et utilisées de façon adéquate et dans l'esprit d'une « bonne » gouvernance.

Au terme de sa présentation, Monsieur Allaire a exposé cinq principes pour établir le design d'un système de rémunération pour cadres et dirigeants qui tient compte des enjeux d'une « bonne » gouvernance et des améliorations à apporter au système de compensation actuel.

Principe 1

La valeur, la rareté et la mobilité du talent.

Principe 2

Concilier les conceptions « humanistes » et « économistes » de l'entreprise : l'une ou l'autre dans sa forme absolue, mène à l'échec.

Principe 3

Les unités (ou les options) doivent être « gagnées »; liées à des mesures de réelle création de valeur économique sur lesquelles le bénéficiaire exerce une certaine influence.

Principe 4

Le rythme et le niveau d'enrichissement doivent être bien calibrés : la rémunération variable souffre de rendement décroissant pour plusieurs raisons.

Principe 5

Les unités de performance doivent être acquises et doivent récompenser les résultats qui excèdent ceux attendus par les actionnaires ou le marché. (Y. Allaire, 2002)

Prix de la Chaire Économie et Humanisme

Le comité scientifique de la chaire a le plaisir d'annoncer la création du

Prix de la chaire économie et humanisme

Ce prix, attribué sur une base annuelle, est destiné à récompenser le meilleur essai sur une question ou un thème sélectionné parmi les sujets d'intérêt de la chaire.

Le concours est ouvert à tous les étudiants des cycles supérieurs en sciences humaines, sciences de la gestion et sciences de l'environnement. Le ou la récipiendaire se méritera un prix de 500\$ et verra son texte publié dans le bulletin de la chaire (ceh.uqam.ca).

Considérant les préoccupations de plus en plus pressantes de plusieurs acteurs sociaux en regard du rôle et des responsabilités des entreprises dans la société, la question retenue pour le premier concours de la chaire est précisément:

"QU'EST-CE QUE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE ?"

Les textes soumis seront rédigés en français, compteront de huit à dix mille mots et seront expédiés par voie électronique à l'attention d'Alain Lapointe, titulaire adjoint de la chaire, à ceh@uqam.ca

Date limite: 31 mars 2003

Offre d'emploi

Assistants - es de recherche

La Chaire Économie et Humanisme est à la recherche de deux assistant-es de recherche dans le domaine de :

La responsabilité sociale de l'entreprise

Description du mandat :

Le travail consiste à mener une recherche qualitative sur les représentations sociales de la responsabilité sociale de l'entreprise à partir d'un corpus déjà constitué. Les assistants de recherche devront notamment effectuer une recherche bibliographique, se familiariser avec le logiciel *Atlas.ti*, préparer le corpus en vue de l'analyse, procéder à l'analyse et rédiger les rapports de recherche où seront présentés les résultats.

Exigences :

Les candidates sont étudiants au doctorat ou en fin de maîtrise en sciences de la gestion, en sociologie ou dans une discipline pertinente à la recherche et s'intéressent à la responsabilité sociale de l'entreprise dans le cadre de leur mémoire ou de leur thèse.

Autonomie, habiletés rédactionnelles et facilité à communiquer sont des atouts.

Durée du mandat :

15 heures par semaine pendant 10 semaines, renouvelable, débutant le 3 février 2003.

Si vous êtes intéressé par ce mandat de recherche, nous vous invitons à transmettre votre curriculum vitae ainsi qu'un bref texte de 1500 caractères sur *la responsabilité sociale de l'entreprise* au plus tard le 24 janvier 2003 :

Madame Ginette Lévesque

Coordonnatrice

Chaire Économie et Humanisme

École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal

Case postale 6192, Succursale Centre-Ville, Montréal (Québec), H3C 4R2

Téléphone : 514.987.3000 #6651, télécopieur : 514.987.3372

Courriel : ceh@uqam.ca, site web : ceh.uqam.ca

Adresse civique : Pavillon des sciences de la gestion, local R-2915

315, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (Québec), H2X 3X2

Appel à contribution

Sociologie de l'environnement et du développement durable

Corinne Gendron, UQAM et Jean-Guy Vaillancourt, Université de Montréal

Congrès de l'Acfas, Rimouski, Québec, Canada
17 au 23 mai 2003

Suite au colloque qui s'est tenu à Québec en mai 2002 dans le cadre du Congrès de l'Acfas, le Comité de Recherche " Sociologie de l'environnement et développement durable " de L' AISLF (CR-23) a décidé de se réunir à nouveau dans le cadre du congrès de l'Acfas en mai 2003 à Rimouski. Cette future rencontre permettra notamment de réfléchir au Congrès de l' AISLF qui se tiendra en juillet 2004 à Tours (France). Le thème du Congrès, consacré aux catégories d'individu et de société dans la sociologie contemporaine et dans la société actuelle, sera croisé avec l'intérêt que le CR-23 accorde aux relations entre nature et société et de même qu'aux stratégies de développement durable.

Ce croisement nous suggère trois thèmes de réflexion :

- **L'environnement comme objet sociologique au cœur de la tension individu-société**
- **Environnement, savoirs et décisions**
- **L'environnement : motivations individuelles et collectives**

Ce colloque réunira des chercheurs de différentes universités québécoises et européennes qui seront invités à réfléchir aux facteurs et conditions qui déterminent les moyens individuels et collectifs pour faire face aux risques environnementaux globaux. Les personnes intéressées doivent faire parvenir le titre et un court résumé (150 mots) de leur communication, par courriel, avant le 1^{er} février 2003. Vous devrez ensuite nous faire parvenir par courriel le texte de votre communication (de 8 000 à 10 000 mots incluant les notes, les tableaux et les références bibliographiques) et une notice biographique pour le 31 mars 2003. Les résumés et les présentations de recherche pourront faire l'objet d'une publication.

Veuillez parvenir vos propositions au courriel suivant : ceh@uqam.ca. Si vous désirez des informations supplémentaires, vous pouvez communiquer directement avec Monique Robitaille au 987-3000 ou encore visiter le site de l'ACFAS : <http://www.acfas.ca/congres/>.

La responsabilité sociale au-delà du pluralisme

Corinne Gendron

Chercheuse principale, Chaire Économie et Humanisme

Il n'y a pas si longtemps, l'activité de l'entreprise était envisagée comme l'opérationnalisation d'un projet de développement élaboré à d'autres niveaux. La perspective fonctionnaliste où l'activité économique était pensée comme sphère autonome et étanche des autres domaines de la vie sociale confinait le rôle de l'entreprise à ses dimensions productives, et sa performance à des résultats en termes de parts de marché et de bénéfices comptables.

Depuis les vingt dernières années, force est de constater que cette perspective de l'entreprise a radicalement changé, et s'est pour ainsi dire fragmentée en un durcissement de l'évaluation strictement financière d'une part, et une ouverture à des évaluations plus largement sociales d'autre part. Cette double évolution témoigne sans contredit de la crise existant actuellement au sujet du rôle de l'entreprise dans la société, mais aussi des questions suscitées par l'articulation entre la finance et le développement (Bourque et Gendron, 2003).

On parle de plus en plus de la responsabilité sociale des entreprises, qui serait d'ailleurs devenue « la sagesse conventionnelle des milieux d'affaires » (Stark, 1993, p. 39). Mais ses contours et ses modalités demeurent soit flous, soit fortement controversés. Un rapide examen des discours sur la responsabilité sociale des entreprises permet en effet de constater qu'il s'agit pour certains de mieux encadrer l'activité des entreprises, alors qu'il s'agit pour d'autres de leur donner une plus grande marge de manœuvre. Les deux définitions qui suivent, la première formulée par un dirigeant d'entreprise, et la seconde par un représentant d'ONG, illustrent bien notre propos :

Sans perdre de vue son rôle économique fondamental ou son besoin de faire des profits, la corporation moderne a des préoccupations,

des idéaux et des responsabilités qui débordent largement l'aspect économique... elle doit assumer aussi bien des responsabilités communautaires que des obligations à caractère privé (Alan Taylor, 1994).

Les grandes corporations canadiennes et les transnationales sont particulièrement influentes. Leur taille même fait en sorte que les décisions de la poignée de dirigeants à leur tête exercent une influence profonde sur la prise de décision des gouvernements municipaux, provinciaux et national et qu'elles peuvent avoir un impact sérieux sur les collectivités où elles sont implantées. C'est pourquoi un cadre de responsabilité sociale s'impose pour les grandes corporations, surtout les transnationales, cadre qui permet à chaque citoyen et collectivités de tenir les corporations responsables de l'intérêt collectif (Duff Conacher, 1999).

Ces deux définitions sont tout à fait représentatives de la dualité de perspectives avec laquelle est envisagée la responsabilité sociale : élargissement de l'aire d'action corporative d'une part, contrôle accru par les acteurs externes d'autre part. Derrière le consensus autour de la responsabilité sociale de l'entreprise se profile donc toute la question de la régulation des acteurs économiques dans un contexte de mondialisation, de même que celle de la gouvernance de l'institution privée sociale qu'est l'entreprise (Touraine, 1969).

Mais en marge de ces débats subsiste la question de ce qu'on pourrait appeler le « contenu » de la responsabilité sociale corporative. Friedman avait enflammé les débats au début des années 1970 en lançant que « l'unique responsabilité sociale de l'entreprise est celle de faire des profits » (Friedman, 1970), donnant voix à cette perspective fonctionnaliste du rôle de l'entreprise dans

une société subdivisée en sous-secteurs (Parsons, 1951). On peut avancer que la théorie des parties prenantes proposée par Freeman fut l'une des premières à élargir le rôle de l'entreprise en ouvrant la perspective managériale aux dimensions socio-politiques de la gestion stratégique (Freeman, 1984). Ainsi, la responsabilité économique et financière pensée en fonction d'un acteur unique, l'actionnaire (shareholder), est étendue à une responsabilité socio-politique où l'entreprise entre en dialogue avec une multiplicité de parties prenantes (stakeholders). Même si la perspective de Freeman demeure instrumentale¹, la théorie des parties prenantes élargit le contenu de la responsabilité sociale à travers la transposition d'une responsabilité-imputabilité à d'autres acteurs que les actionnaires : l'entreprise est redevable non seulement envers ces derniers, mais également envers ceux qui sont affectés par ses opérations, ou susceptibles de l'être. À une responsabilité financière s'ajoute donc une responsabilité sociale dont le contenu est fonction des impacts de l'entreprise sur chaque partie prenante. Cette perspective de la responsabilité sociale repose sur la conception d'une société pluraliste, où la dynamique sociale correspond plus ou moins au jeu des intérêts portés par les individus et les différents acteurs sociaux.

Or, même si elle comporte un intérêt certain, l'approche des parties prenantes sous-tendue par une perspective pluraliste de la société n'est pas suffisante pour saisir le contenu de la responsabilité sociale. Comme le fait remarquer Solagral, l'agrégation des intérêts des parties prenantes ne saurait remplacer l'intérêt général (Solagral, 2002), à moins de réduire la société à une dynamique d'intérêts particuliers en conflit. La perspective des parties prenantes élargit certainement un contenu fonctionnaliste de la responsabilité sociale de l'entreprise, mais on peut envisager une dernière approche reposant non plus sur une image sociétale pluraliste, mais davantage sur une conception actionnaliste, où la société est pensée comme production d'acteurs sociaux en conflit. Selon cette approche proposée par Touraine au tournant des années 1970,

l'entreprise est le fruit d'un compromis entre acteurs sociaux. L'idée de compromis suppose que des acteurs dominants imposent un dispositif conforme à leurs propres intérêts aux autres acteurs, mais que ce dispositif doit être reconnu comme légitime par ces derniers au risque de rouvrir le conflit social dont il avait sonné la trêve. En d'autres termes, même si l'entreprise comme institution sociale sert les intérêts privés des acteurs dominants, elle doit demeurer légitime aux yeux des autres acteurs sous peine de donner lieu à des affrontements ouverts. À l'instar de Wood, nous sommes d'avis que c'est cette légitimité qui sert de balise au contenu de la responsabilité sociale de l'entreprise (Wood, 1991, p. 695-697). Faire reposer la responsabilité sur l'idée de légitimité n'en élucide toutefois pas le contenu substantif.

Tout d'abord, il faut noter que la légitimité est relative; elle varie en fonction des époques et des lieux, et ce qui est légitime dans une société peut ne pas l'être dans une autre. Par ailleurs, les fondements de la légitimité sont construits, déconstruits et reconstruits par les acteurs sociaux qui produisent la société et les normes qui la caractérisent. En fait, en envisageant la société comme production conflictuelle, l'approche actionnaliste permet justement de saisir cette dynamique évolutive des normes et de l'organisation sociale et conséquemment, le déplacement des enjeux, de l'éthique et des intérêts qui en découlent.

Cette perspective permet de comprendre les nouvelles attentes auxquelles font face les entreprises, mais aussi la reformulation ou la redéfinition de son rôle social. Lorsqu'on l'envisage comme un compromis, l'entreprise moderne est ancrée dans une perspective industrielle du progrès social où la consommation de masse venait en quelque sorte sceller la paix sociale. Avec l'avènement de la société post-industrielle et l'émergence de la crise écologique, c'est la conception même de progrès qui est mise en cause, et donc aussi les fondements sur lesquels s'est bâti le compromis à la base de l'entreprise moderne. Si elle pouvait se conten-

ter de produire des biens standardisés en procurant un bénéfice acceptable à ses investisseurs pour répondre à son rôle social dans une société industrielle, l'entreprise doit assurément repenser son rôle dans une société où se voit redéfinie l'idée de progrès, et où le niveau de vie cède progressivement le pas à la qualité de vie. Non pas que nous nous dirigeons vers une société hors consommation, mais bien que la nature de la consommation tend à se transformer au fur et à mesure qu'elle se voit investie d'un contenu signifiant socialement (Gendron, 2001), renforcé par le phénomène de tertiarisation de l'économie (Perret et Roustang, 1993). Ces transformations interpellent de façon nécessaire le « producteur », désormais intrant d'une nouvelle « qualité sociale » du bien ou du service exigée par un consommateur (Waridel, 2002). Cette lecture ne vise pas à discréditer les débats entourant la redéfinition des pôles de régulation avec, notamment, la transformation du rôle de l'État dans le cadre de la mondialisation économique. Il s'agit plutôt de saisir les dynamiques à l'œuvre dans l'émergence de nouvelles régulations et la constitution de nouvelles normes, de même que la formulation d'une éthique inédite, et surtout d'y apercevoir la construction du contenu de la responsabilité, et la base de la légitimité sociale de l'entreprise.

¹ Selon Freeman, c'est essentiellement en fonction de meilleurs résultats commerciaux et financiers que l'entreprise a tout intérêt à tenir compte des différentes parties prenantes dans le cadre de sa gestion stratégique. (CEH, 2002. *Historique et fondements de la responsabilité sociale corporative*, Premier séminaire de la Série annuelle sur la responsabilité sociale de l'entreprise, Montréal, Août 2002)

Bourque, G. L. et Gendron, C., 2003. « La finance responsable : la nouvelle dynamique d'une finance plurielle ? », *Économie et Solidarités*, no. 2 vol. 34, à paraître 2003

Freeman, R. Edward., «Strategic management : framework and philosophy» dans *Strategic management: A stakeholder approach*, 1984, Pitman, Massachusetts.

Friedman, Milton, "The Social Responsibility of Business Is to Increase Its Profits", 13 septembre 1970, *The New York Times Magazine*, pp. 32-33, 122-124.

Gendron C., 2001. « Émergence de nouveaux mouvements sociaux économiques », *Paris : Revue Pour*, No 172 , décembre 2001, p. 175-181

Parsons, T. 1951. *The Social System*, New York, The Free Press.

Perret, Bernard, Roustang, Guy, *L'économie contre la société: affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, Paris : Éditions du Seuil 1993, 274 p

SOLAGRAL. 2002. «Les chantiers du développement durable. Fiche 6 Privé : l'approche volontaire », <http://www.solagral.org/>

Touraine, Alain. 1969. *La société post-industrielle. Naissance d'une société*. Paris : Denoël.

Waridel, L. 2002. « Conférence d'ouverture ». Navarro-Flores, O., Gendron, C. Lapointe, A. 2002. Séminaire international sur le commerce équitable, les coopératives et le développement durable. Chaire de coopération Guy Bernier et Chaire Économie et Humanisme, École des sciences de la gestion, UQAM, Jeudi le 26 et vendredi le 27 septembre 2002

Wood Donna J., « Corporate Social Performance Revisited », *Academy of management review*, 1991, vol. 16, No4, pp. 691-718

Programmation des séminaires scientifiques 2002-2003

Août 2002

Premier séminaire: Historique et fondements de la responsabilité sociale corporative
Mercredi 21 août 2002
Responsables: Emma Champion, Manon Lacharité et Jenny Desrochers

Septembre 2002

Second Séminaire: Présentation de Jérôme Ballet.
Vendredi, 13 septembre 2002
Responsables: Emma Champion, Manon Lacharité et Leslie Kulus

Octobre 2002

Troisième Séminaire: Codes de conduite et normes internationales
Vendredi 25 octobre
Responsables: Emma Champion et Stéphane de Bellefeuille

Novembre 2002

Quatrième Séminaire: La citoyenneté corporative
Vendredi 22 novembre
Responsables: Manon Lacharité et Yves Blanchet

Décembre 2002

Cinquième séminaire: Rapports RSE internationaux et supranationaux
Vendredi 13 décembre, 9h30 à 12h30, Pavillon des sciences de la gestion, UQAM, local R-3465
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Janvier 2003

Sixième Séminaire: Gouvernance et Stakeholders
Vendredi, 31 janvier 2003
Responsable: Manon Lacharité (987.3000, #4375)

Février 2003

Septième Séminaire: Séminaire sur les initiatives canadiennes de responsabilité sociale corporative
Vendredi, 21 février 2003
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Mars 2003

Huitième Séminaire: Responsabilité sociale et Déréglementation
Vendredi, 21 mars 2003
Responsable: Manon Lacharité (987.3000, #4375)

Avril 2003

Neuvième Séminaire: Loi sur les régulations économiques et contexte en France
Vendredi, 18 avril 2003
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Mai 2003

Dixième Séminaire: Évaluation sociale
Vendredi, 31 mai 2003
Responsable: Manon Lacharité (987.3000, #4375)

Juin 2003

Onzième Séminaire: Légitimité et institution
Vendredi, 13 juin 2003
Responsable: Manon Lacharité (987.3000, #4375)

Juillet 2003

Séminaire de clôture : Retour sur la série de séminaires
Vendredi, 4 juillet 2003
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Bulletin d'information de la Chaire Économie et Humanisme

Rédacteur en chef: Alain Lapointe

Collaborateurs: Stéphane de Bellefeuille, Jenny Desrochers, Corinne Gendron, Marc-André Lafrance

Le bulletin est publié une fois par mois par la Chaire Économie et Humanisme.
Pour soumettre un article, prière de consulter le site web www.ceh.uqam.ca.

APPEL DE COMMUNICATIONS

Équité, Efficience ou Éthique?

Les codes de conduite et la régulation sociale de l'entreprise mondialisée

Le Centre de recherche inter-universitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT-Université de Montréal, Université Laval, HEC Montréal) et le Réseau canadien de recherche sur les milieux de travail (RCRMT), en collaboration avec leurs partenaires sociaux, organisent un symposium international intitulé *Équité, Efficience ou Éthique? Les codes de conduite et la régulation sociale de l'entreprise mondialisée*. Le symposium se déroulera à HEC Montréal du 30 avril au 2 mai 2003. Les grandes lignes du thème seront tout d'abord esquissées par quelques-uns des experts mondiaux les plus renommés en la matière. Nous invitons tous les chercheurs intéressés à soumettre une proposition de communication à être présentée dans les séances thématiques. Ceux-ci constitueront une partie importante du programme. Les communications soumises devront présenter une réflexion théorique ou des données empiriques originales sur la régulation sociale des activités internationales des entreprises et de leurs fournisseurs.

Les communications pourront être présentées et rédigées en anglais ou en français. La priorité sera accordée aux études qui contribuent de façon significative à la compréhension des mécanismes de régulation du travail et de l'emploi dans les firmes multinationales. Les communications peuvent s'appuyer sur différentes traditions disciplinaires. Sont invitées de façon plus particulière les propositions de communication qui abordent l'un ou l'autre des thèmes suivants :

Les modes de régulation : L'étude des différents types de régulation sociale applicables aux entreprises multinationales et à leur chaîne de fournisseurs : les codes de conduite, les accords-cadres, les politiques de développement durable, la négociation collective, les mécanismes de plaintes. Quelles sont les conditions qui affectent leur efficacité relative?

Les niveaux de régulation : Quel niveau ou quelle combinaison de niveaux semble être le plus approprié pour s'appliquer à l'entreprise multinationale (public et/ou privé, national ou international) et pourquoi?

Les objets de la régulation : Est-ce que des instruments de régulation différents sont requis selon les objets visés : droits fondamentaux, droit et normes du travail, les enjeux environnementaux, les populations autochtones et locales?

Les acteurs de la régulation : Ce thème inclut les études sur les stratégies des acteurs, les relations entre les différents types d'acteurs, l'émergence de nouveaux groupes et de coalitions inédites au sein de la société civile, les implications des nouveaux instruments de régulation sur les différentes relations au sein des firmes ou entre les firmes et leurs fournisseurs, les relations entre les groupes sociaux issus du Nord et du Sud, le rôle des organisations de contrôle et de supervision ainsi que celui des ONG.

Les théories de la régulation : Quelles sont les implications de l'émergence de ces nouvelles formes de régulation pour les paradigmes traditionnels à la base de nos analyses juridiques, institutionnelles ou de relations industrielles? Y aura-t-il un nouveau modèle pour l'économie politique internationale?

Les études de firmes ou d'industries : Quelle est l'expérience de firmes ou d'industries particulières?

Toute proposition doit être transmise au plus tard le 7 février 2003 et sera par la suite soumise au processus de sélection mis en place par le Comité du programme. Les projets de communication, de deux à trois pages, doivent être suffisamment explicites quant à la nature de l'étude, à la méthode de recherche utilisée, à la nature de l'argumentation développée ainsi qu'aux implications pour la régulation sociale des entreprises dans l'économie globale. Les auteurs choisis devront remettre le texte complet de leur communication au plus tard le 15 avril 2003. Les meilleures communications, après avoir été soumises à un processus d'arbitrage anonyme, seront publiées dans un numéro thématique de *Relations industrielles/Industrial Relations (RI/IR)*, la principale revue scientifique canadienne en matière de travail et d'emploi. Les professeurs nouveaux en carrière et les doctorants sont particulièrement invités à soumettre une proposition de communication.

Autant des représentants des partenaires socio-économiques et d'autres groupements de la société civile que des chercheurs universitaires composeront l'auditoire du symposium. Parmi les conférenciers déjà confirmés, il faut noter: Charles Sabel (Columbia), Adelle Blackett (McGill), Marie-Ange Moreau (Université d'Aix-Marseille), Pierre Verge (Laval), George Tsogas (Institute for Social Studies), Bob Jeffcott/Lynda Yanz (Maquila Solidarity Network), Dara O'Rourke (MIT), Wesley Cragg (York), Don Wells (McMaster), Harry Arthurs (York), Alain Supiot (Nantes). Pour d'autres renseignements, prière de rentrer en communication avec: <Gregor.Murray@Umontreal.ca> ou <Gilles.Trudeau@Umontreal.ca>.

Soumettre les propositions à :

Symposium international sur les codes de conduite et la régulation sociale des entreprises mondialisées

**à l'attention de : Judith Paquet, CRIMT
Département des relations industrielles
Pavillon J.-A.-DeSève, Université Laval
Québec, Qc, Canada G1K7P4**

Adresse postale :

Télécopieur :

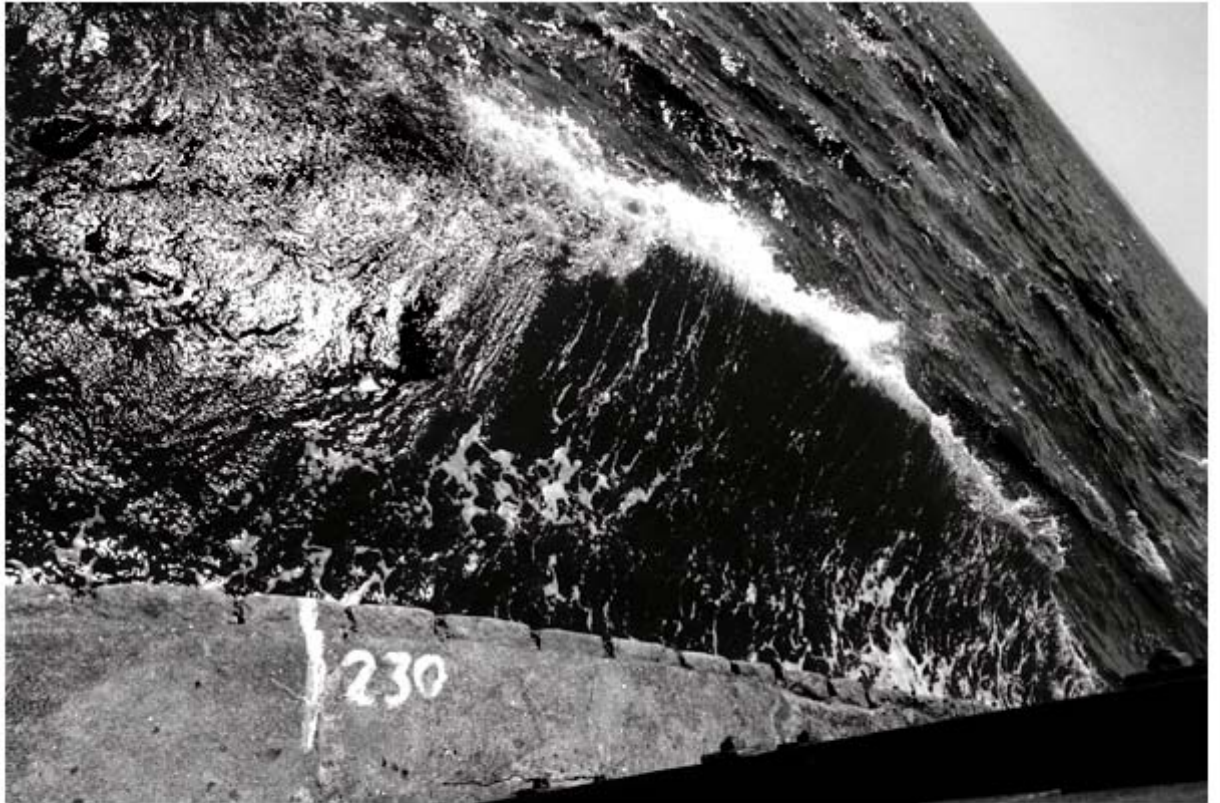
(418) 656-7688

Courriel électronique :

<CRIMT@rlt.ulaval.ca>

Exposition virtuelle

Érik Le Beau, artiste invité



Helsingør, 1993

Calendrier des événements

Séminaire scientifique

Gouvernance et Stakeholders

Vendredi, le 31 janvier 2003, 9 h 30 à 12 h 30

Pour information: Manon Lacharité, 987.3000, #4375

Conférence publique

Percey Schmeiser

Droits de propriété ou pollution transgénique?

Mercredi, le 26 février 2003, 12 h 15, local à confirmer

Pour information: ceh@uqam.ca

Publications

Gendron, Corinne (2002) *Envisager la responsabilité sociale dans le cadre des régulations portées par les Nouveaux mouvements sociaux économiques*, Les cahiers de la Chaire – collection recherche, No 01-2002, 28 p.

Turcotte, Marie-France (2002) *De la responsabilité sociale et environnementale des entreprises aux défis des nouveaux mouvements sociaux économiques*, Les cahiers de la Chaire – collection recherche, No 02-2002, 9 p.

De Serres, Andrée et Michel Roux (2002) *Le rôle du gouvernement québécois face à la responsabilisation sociale des entreprises*, Les cahiers de la Chaire – collection recherche, No 05-2002, 16 p.

Jimenez, Amparo (2002) *Changements dans la gestion stratégique et éthique du contexte socio-politique: Un cas colombien*, Les cahiers de la Chaire – collection recherche, No 06-2002, 23 p.

la chaire
économie et
humanisme

UQÀM ESG
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 6192
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4R2

Téléphone : 514.987.3000
poste 6651

Télécopieur : 514.987.3372

Courriel: ceh@uqam.ca

Visitez notre site Internet

www.ceh.uqam.ca

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique

ceh@uqam.ca